



ORGANISE

**DIMANCHE 25 SEPTEMBRE
2016**

42^{ème} Grand Prix A.R.GILLES.
Epreuve de la Top Compétition
Départ 16 H 00'

 **20^{ème} Grand Prix E. BECO**
Départ 11 H 00'

12^{ème} Grand Prix A. GILLES
Départ 11h10 - Minimes
Départ 11h50 –12 ans
Départ 12H30 –13 ans
Départ 16H10 –14 ans

DOSSIER TECHNIQUE.

Comité :

Monsieur J.Crotteux : Président de l'ASBL Vélo Club Cité Jemeppe

Monsieur A Gilles : Président d'honneur de l'ASBL Vélo Club Cité Jemeppe

Monsieur R. Lang – Trésorier de l'ASBL V C C Jemeppe

Monsieur J-Y. Mercenier – Secrétaire de l'ASBL V C C Jemeppe

Membres

Messieurs Bozzi, Colson , Gilon, Salmon, Suero Vidal, Guglielmo, Goosens et Detilloux

HISTORIQUE DE L'EPREUVE.

En 2002 et 2003 : Courses en circuits réservées aux Elites et Espoirs sans contrat

28 et 29^{ème} Grand Prix A.R.Gilles et aux Débutants 6 et 7^{ème} Grand Prix E.Beco.

2004 : Parcours en ligne et 6 circuits locaux + Contre la Montre en côte pour les débutants. 30^{ème} Grand Prix A.R.Gilles

Nouvelle course en circuits pour les Elites Espoirs et les Masters.

8^{ème} Grand Prix E.Beco

2005 : Parcours en ligne et 6 circuits locaux pour les débutants.

31^{ème} Grand Prix A.R.Gilles

Course en circuits pour les Elites Espoirs et les Masters.

9^{ème} Grand Prix E.Beco

Course en circuits locaux pour les Dames Débutantes et

Juniors

1^{er} Grand Prix A.Gilles

Apparition de la Caravane Publicitaire

2006 : EPREUVE COUPE DE BELGIQUE DEBUTANTS.

32^{ème} Grand Prix A.R.Gilles

Course en circuits pour les Juniors.

10^{ème} Grand Prix E.Beco

Parcours en ligne et circuits locaux pour les Dames Elites

2^{ème} Grand Prix A.Gilles

2007 : EPREUVE COUPE DE BELGIQUE DEBUTANTS.

33^{ème} Grand Prix A.R.Gilles

Course en ligne pour les Juniors.

11^{ème} Grand Prix E.Beco

Circuits spécifiques pour les Aspirant

3^{ème} Grand Prix A.Gilles

- 2008 :** *EPREUVE DE LA TOP COMPETITION POUR DEBUTANTS.*
34^{ème} Grand Prix A.R. Gilles
Course en ligne pour les Juniors.
12^{ème} Grand Prix E.Beco
Circuits spécifiques pour les Aspirant (-12, -13 et -14 ans)
5^{ème} Grand Prix A. Gilles
- 2009 :** *EPREUVE DE LA TOP COMPETITION POUR DEBUTANTS.*
35^{ème} Grand Prix A.R. Gilles
Course en ligne pour les Juniors Interclubs National.
13^{ème} Grand Prix E.Beco
Circuits spécifiques pour les Aspirant (-12, -13 et -14 ans)
5^{ème} Grand Prix A. Gilles
- 2010 :** *EPREUVE DE LA TOP COMPETITION POUR DEBUTANTS.*
36^{ème} Grand Prix A.R. Gilles
Course en ligne pour les Juniors Interclubs National.
14^{ème} Grand Prix E.Beco
Circuits spécifiques pour les Aspirant (-12, -13 et -14 ans)
6^{ème} Grand Prix A. Gilles
- 2011 :** *EPREUVE DE LA TOP COMPETITION POUR DEBUTANTS.*
37^{ème} Grand Prix A.R. Gilles
Course en ligne pour les Juniors Coupe de Belgique.
15^{ème} Grand Prix E.Beco
Circuits spécifiques pour les Aspirant (-12, -13 et -14 ans)
7^{ème} Grand Prix A. Gilles
- 2012 :** *EPREUVE DE LA TOP COMPETITION POUR DEBUTANTS.*
38^{ème} Grand Prix A.R. Gilles
Course en ligne pour les Juniors Coupe de Belgique.
16^{ème} Grand Prix E.Beco
Circuits spécifiques pour les Aspirant (-12, -13 et -14 ans)
8^{ème} Grand Prix A. Gilles
- 2013 :** *EPREUVE DE LA TOP COMPETITION POUR DEBUTANTS.*
39^{ème} Grand Prix A.R. Gilles
Course en ligne pour les Juniors Coupe de Belgique.
17^{ème} Grand Prix E.Beco
Circuits spécifiques pour les Aspirant (-12, -13 et -14 ans)
9^{ème} Grand Prix A. Gilles
- 2014 :** *EPREUVE DE LA TOP COMPETITION POUR DEBUTANTS.*
40^{ème} Grand Prix A.R. Gilles
Course en ligne pour les Juniors Coupe de Belgique.
18^{ème} Grand Prix E.Beco
Circuits spécifiques pour les Aspirant (-12, -13 et -14 ans)
10^{ème} Grand Prix A. Gilles

- 2015 :** *EPREUVE DE LA TOP COMPETITION POUR DEBUTANTS.*
41^{ème} Grand Prix A.R. Gilles
Course en ligne pour les Juniors Coupe de Belgique.
19^{ème} Grand Prix E.Beco
Circuits spécifiques pour les Aspirant (minimes, -12, -13 et -14 ans)
11^{ème} Grand Prix A. Gilles
- 2016 :** *EPREUVE DE LA TOP COMPETITION POUR DEBUTANTS.*
42^{ème} Grand Prix A.R. Gilles
Course en ligne pour les Juniors Coupe de Belgique.
20^{ème} Grand Prix E.Beco
Circuits spécifiques pour les Aspirant (minimes, -12, -13 et -14 ans)
12^{ème} Grand Prix A. Gilles

Ces épreuves cyclistes sont placées respectivement sous le patronage de Monsieur André GILLES, Député provincial-Président de la Province de Liège et administrateur délégué de l'Habitation Jemeppienne.

19^{ème} Grand Prix E.BECCO

Timing :

- 08 H 00' Ouverture de la Permanence au Hall Omnisports Bois de Mont à Jemeppe.
- 09 H 00' Briefing des directeurs techniques au Hall Omnisports du Bois de Mont.
- 09 H 30' Briefing des signaleurs au Hall Omnisports du Bois de Mont
- 10 H 00' Briefing Police – motards et accompagnateurs au Hall Omnisports Bois de Mont.
- 08 H 30' à 10 H 30' Inscriptions – Remise des dossards.
- 10 H 55' Appel des coureurs sur la ligne de départ.
- 11 H 00' Départ officiel à la ligne Avenue des Robiniers
- 13 H 45' Finale du circuit en ligne et entame du circuit local.
- 13 H 55' Arrivée.
- 14 H 10' Cérémonie protocolaire.
Podiums – Remise des trophées.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Permanence départ : Hall Omnisports Bois de Mont
arrivée : Hall Omnisports Bois de Mont.

Départ officiel : Avenue des Robiniers.

Arrivée : Avenue des Robiniers.

Photo finish : A droite.

Parking coureurs: Hall Omnisports Bois de Mont.

Vestiaire départ – arrivée : Hall Omnisports Bois de Mont.

Grand prix de la montagne : 6 pointages

1. Côte de Braives	40,4 Km
2. Côte des Béguines	70,3 Km
3. Côte du Cowa	84,3 Km
4. Côte des Béguines	96,1 km
5. Côte du Cowa	110,1Km
6. Côte des Roselières	119,9Km

Assistance médicale : une ambulance sur la ligne d'arrivée.
une ambulances dans la course.
un médecin
une infirmière

Contrôle médical : Hall Omnisports Bois de Mont

19^{ème} Grand Prix E.BECCO

Collège des Commissaires :

Président du Collège Jury 1 : YPPERSIEL Christian

Juge à l'arrivée :

Arbitres Jury 2 : BAY Robert

Jury 3 : TONGLET Bernard

Jury 4 : WILLEMS Cédric

Commissaire moto 1 : FLEMAL Jacques

Pilote moto 1 : PIRLOT Michel

Commissaire moto 2 : PIRARD David

Pilote moto 2 : OPDENACKER Michel

Com. Résultat : KLINCKAERT Yves

Photofinish : BOURDOUX Jean

Télé communication : HAVELANGE Michel
164.63125 Canal 1

Speaker Radio Tour : DEFREYNE Martin

19^{ème} Grand Prix E.BECCO

Liste des centres hospitaliers :

Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye :
Rue Laplace, 1 – 4100 SERAING
04/338.70.00.

Clinique Notre-Dame Waremme :
Rue des Sélys, 47 – 4300 Waremme
019/33.94.11

Centre Hospitalier régional de Huy
Rue des Trois-Ponts, 2 – 4500 Huy
085/27.21.11

Centre Hospitalier Universitaire de Liège (CHU)
Domaine du Sart-Tilmant, B35 – 4000 Liège
04/366.76.56

Responsables organisation :

Permanence :	M. Boulanger 0496/17.46.63
Directeur de course :	C. Gilon : 0498/57.83.12
Responsable G.P.M. :	D. Salmon : 0477/34.65.56
Responsable signaleurs :	J-Y Mercenier : 0496/87.47.18
Responsable invités :	J.Goossens : 0472/35.29.08.
Médecin :	Docteur Rizzo : 0475/92.10.39
Infirmière :	Claire Maréchal
Ambulances :	INS Ambulances
Responsable site arrivée :	J. Colson
Responsable organisation :	J. Crotteux : 0475/43.03.71
Coordination pour le SSPL :	J-Y Mercenier : 0496/87.47.18

20^{ème} G.P. Becco – Jemeppe - 25 septembre 2016

Lotto - Coupe de Belgique Juniors

Règlement Particulier

1. **Organisation :**

L'épreuve dénommée « 20^{ème} Grand Prix E.Becco » est organisée par le Vélo Club Cité Jemeppe sous les règlements de l'UCI et de la Royale Ligue Vélocipédique Belge. Elle se déroule le dimanche 25 septembre 2016, départ à 11h.

2. **Type d'épreuve :**

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Juniors. Elle est inscrite au calendrier national R.L.V.B. en classe JUN1.14 IC NAT Coupe de Belgique.

3. **Participation :**

Voir règlement particulier de la Lotto - Coupe de Belgique Juniors.

Le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 et de maximum 6 coureurs.

4. **Permanence :**

- Toutes les formalités de départ se feront au Hall Omnisports, rue des Roselières à 4101 Jemeppe sur Meuse.
- La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 8h à 8h45.
- La réunion des Directeurs Sportifs aura lieu à 9h.
- La signature de la feuille de départ débutera à 9h45 et se terminera à 10h45.
- La permanence d'arrivée se tiendra au même endroit.
- Le Directeur de Course sera le nommé Christian Gilon rue du Bassin, 8 à 4800 VERVIERS.
Tél. : 087/221450, GSM 0498/578312 E-mail : cgilroy@skynet.be

5. **Radio-tour :**

Les informations courses sont émises sur la fréquence **164,63125** canal **1**.

6. **Voitures techniques :**

- Chaque équipe a le droit de mettre un véhicule d'assistance dans la course. L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort au cours du briefing, *selon les règlements de la Lotto - Coupe de Belgique.*
- A l'entrée du circuit local, les voitures des Directeurs sportifs et autres suiveurs (à l'exception des véhicules des membres du jury des commissaires, des voitures neutres, du médecin et de sécurité) sont tenues d'emprunter les déviations mises en place par l'organisateur.
- Le service d'assistance technique neutre est assuré par trois voitures neutres.

7. **Assistance médicale :**

Une ambulance, un médecin et une infirmière suivront la course.

8. **Ravitaillement :**

Les ravitaillements seront autorisés à partir des voitures techniques après 50 km jusqu'à 20 km avant l'arrivée.

9. **Délais :**

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement général. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'Organisateur.

Les délais d'élimination en course sont fixés à cinq minutes de retard par rapport au peloton principal. Il est rappelé aux coureurs, et plus spécialement aux coureurs attardés, que le code de la route doit être respecté.

10. Classements :

- Classement individuel de l'épreuve.
- Le classement de la Montagne G.P.M. « **GRAND-PRIX MIREILLE FRANZEN** » sera établi par l'addition des points attribués sur l'ensemble des 6 côtes répertoriées. Les trois premiers coureurs y recevront respectivement 5, 3 et 1 points. En cas d'ex aequo, il sera tenu compte du nombre de 1^{ères} places acquises, et ensuite du classement lors de l'arrivée. Pour avoir droit au prix du classement GPM, les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve.
- Le classement interclubs est établi sur base de l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs 3 meilleurs coureurs. En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur.
- Le prix de la combativité « GREGORY DELAHAUT » d'un montant de 50€ sera décerné par un jury composé des Commissaires de la R.L.V.B. et du Directeur de course.

11. Prix :

- Les prix seront payés à la Permanence directement après l'établissement des classements.
- Prix Individuels : 1.300 €

160 €	120 €	100 €	80 €	75 €	70 €	60 €	50 €	40 €	30 €
25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	20 €	20 €	20 €	15 €	15 €
10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €

- Interclubs : 380 €

75 €	60 €	50 €	35 €	30 €
25 €	20 €	15 €	10 €	10 €
10 €	10 €	10 €	10 €	10 €

- G.P.M. :100 €

50 €	30 €	20 €
------	------	------

12. Antidopage :

- Le règlement antidopage de l'UCI, de la RLVB et de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi Belge.
- Le contrôle antidopage aura lieu au Hall Omnisports, rue des Roselières à Jemeppe.

13. Protocole :

Les trois premiers coureurs classés à l'arrivée, le vainqueur du classement de la Montagne, ainsi que le vainqueur de la Combativité sont tenus de se présenter à la cérémonie protocolaire qui se tiendra à hauteur de la ligne d'arrivée.

14. Environnement :

Des poubelles seront placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement en signalant à vos coureurs d'éviter de lancer des emballages et des bidons dans la nature.

15. Pénalités :

Le barème de pénalités de la RLVB est le seul applicable. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Collège des Commissaires conformément aux dispositions en usage à l'UCI ou à la RLVB.

Christian GILON
Directeur de course

GUY CRASSET
Coordinateur Compétitions FCWB Liège

20ème GP BECO
Coupe de Belgique Juniors
Dimanche 25 septembre 2016

Jemeppe - Jemeppe

Province de Liège

SERAING

Jemeppe

Départ réel

Avenue des Robiniers
à gauche rue A. Delville
à droite rue Bois de Mont
à droite rue Champs des Oiseaux

FLEMALLE

tout droit rue Harkay
à droite rue Haute
à gauche rue Hotel Communal
à droite rue J-L Adam
à gauche rue de l'Alouette
rond-point tout droit rue des Cahottes
tout droit rue des Cahottes

GRACE HOLLOGNE

tout droit avenue des Accacias
tout droit rue du Long Mur

Horion-Hozémont

rond point tout droit rue Morinval

DONCEEL

à droite N614 Ch. Verte

FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER

rond Point à gauche N637 Grand Route

DONCEEL

N 637 tout droit Rue de Bierset

WAREMME

tout droit rue de Bierset

FAIMES

tout droit rue de Liège
rond point à gauche N65
Rond-Point tout droit

VERLAINE

tout droit rue de Huy

VILLERS LE BOUILLET

rond point tout droit au dessus de l'autoroute
rond point à droite direction Villers le Bouillet
à droite rue du Château d'Eau dir. Vinalmont

Km Parcouru	Km à faire	38 km/h	40 km/h	42 km/h
		11:00:00	11:00:00	11:00:00
0	123	11 h 00	11 h 00	11 h 00
0,3	122,7	11 h 00	11 h 00	11 h 00
0,7	122,3	11 h 01	11 h 01	11 h 01
1,1	121,9	11 h 02	11 h 02	11 h 02
2,4	120,6	11 h 04	11 h 04	11 h 03
2,7	120,3	11 h 04	11 h 04	11 h 04
3	120	11 h 05	11 h 05	11 h 04
4,1	118,9	11 h 06	11 h 06	11 h 06
4,5	118,5	11 h 07	11 h 07	11 h 06
5,4	117,6	11 h 09	11 h 08	11 h 08
6,2	116,8	11 h 10	11 h 09	11 h 09
7,3	115,7	11 h 12	11 h 11	11 h 10
8,4	114,6	11 h 13	11 h 13	11 h 12
10,6	112,4	11 h 17	11 h 16	11 h 15
11,9	111,1	11 h 19	11 h 18	11 h 17
13,4	109,6	11 h 21	11 h 20	11 h 19
19	104	11 h 30	11 h 29	11 h 27
20,6	102,4	11 h 33	11 h 31	11 h 29
23,7	99,3	11 h 37	11 h 36	11 h 34
26,4	96,6	11 h 42	11 h 40	11 h 38
29,3	93,7	11 h 46	11 h 44	11 h 42
30	93	11 h 47	11 h 45	11 h 43
31,2	91,8	11 h 49	11 h 47	11 h 45

WANZE

à droite N 64 Ch. De Tirlemont direction Hannut

VILLERS LE BOUILLET

Passage sous l'autoroute

GPM 1**BRAIVES****Sommet GPM 1** (petite route à droite)

rond-point à droite vers Waremme

GEER

rond point à droite N637

FAIMES

rond-Point tout droit N 637

WAREMME

tout droit rue de Bierset

DONCEEL

Limont N 637 Rue de Hesbaye

FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER

Rond-Point à droite N614 Ch. Verte

DONCEEL

à gauche rue Morinval

GRACE - HOLLOGNEau rond-point à droite rue du 8 mai
rue du Sart Tiri**FLEMALLE**

rue des Awirs

Awirs

à droite rue des Béguines

Pied du GPM 2**Sommet GPM 2 (hauteur n° 42)**

à droite rue Hena

SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

à droite rue de la Tombour

à gauche rue Tincelle

à droite rue Noiret

à droite Campagne d'Houlaye

Sur-Les-Bois

à gauche rue Emile Delcourt

rue Solovaz

à droite rue du Centre (passage au dessus autoroute)

GRACE-HOLLOGNE

32,1	90,9	11 h 51	11 h 48	11 h 46
33,6	89,4	11 h 53	11 h 50	11 h 48
35,7	87,3	11 h 56	11 h 54	11 h 51
39,2	83,8	12 h 02	11 h 59	11 h 56
40,4	82,6	12 h 04	12 h 01	11 h 58
43,5	79,5	12 h 09	12 h 05	12 h 02
50	73	12 h 19	12 h 15	12 h 11
52,1	70,9	12 h 22	12 h 18	12 h 14
56,4	66,6	12 h 29	12 h 25	12 h 21
60,8	62,2	12 h 36	12 h 31	12 h 27
62	61	12 h 38	12 h 33	12 h 29
64,2	58,8	12 h 41	12 h 36	12 h 32
65,5	57,5	12 h 43	12 h 38	12 h 34
66,7	56,3	12 h 45	12 h 40	12 h 35
68,7	54,3	12 h 48	12 h 43	12 h 38
68,7	54,3	12 h 48	12 h 43	12 h 38
70,3	52,7	12 h 51	12 h 45	12 h 40
70,5	52,5	12 h 51	12 h 46	12 h 41
71,3	51,7	12 h 53	12 h 47	12 h 42
71,8	51,2	12 h 53	12 h 48	12 h 43
72,2	50,8	12 h 54	12 h 48	12 h 43
72,5	50,5	12 h 54	12 h 49	12 h 44
73,5	49,5	12 h 56	12 h 50	12 h 45
74,9	48,1	12 h 58	12 h 52	12 h 47

droite rue du Centre direction Horion-Hozemont

Virage dangereux

rue Pas-Saint Martin

Tout droit rue Pery

à droite rue de l'Harmonie

à droite rue de la Source

à droite rue du Sart Thiri

FLEMALLE

rue des Awirs

à gauche rue du Palais

à gauche rue du Palais

à gauche rue du Cowa

Pied du GPM 3

Sommet GPM 3 (Poteau électrique)

à droite rue Noirfontaine

à droite rue des Cahottes

à gauche rue Edouard Malherbe

Rond Point tt droit en dessous autoroute

GRACE-HOLLOGNE

rond point tout droit rue du Bihet

rond point à gauche rue des Blancs Bastons

au rond-point tout droit rue du 8 mai

rue du Sart Tiri

FLEMALLE

rue des Awirs

Awirs

à droite rue des Béguinnes

Pied du GPM 4

Sommet GPM 4 (hauteur n° 42)

à droite rue Hena

SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

à droite rue de la Tombour

à gauche rue Tincelle

à droite rue Noiret

à droite Campagne d'Houlaye

Sur-Les-Bois

à gauche rue Emile Delcourt

rue Solovaz

à droite rue du Centre (passage au dessus autoroute)

GRACE-HOLLOGNE

droite rue du Centre direction Horion-Hozemont

Virage dangereux

rue Pas-Saint Martin

Tout droit rue Pery

à droite rue de l'Harmonie

à droite rue de la Source

à droite rue du Sart Thiri

FLEMALLE

rue des Awirs

à gauche rue du Palais

à gauche rue du Palais

à gauche rue du Cowa

Pied du GPM 5

76,3	46,7	13 h 00	12 h 54	12 h 49
77,6	45,4	13 h 03	12 h 56	12 h 51
78,4	44,6	13 h 04	12 h 58	12 h 52
78,8	44,2	13 h 04	12 h 58	12 h 53
78,9	44,1	13 h 05	12 h 58	12 h 53
79,3	43,7	13 h 05	12 h 59	12 h 53
80,1	42,9	13 h 06	13 h 00	12 h 54
82,3	40,7	13 h 10	13 h 03	12 h 58
82,5	40,5	13 h 10	13 h 04	12 h 58
82,6	40,4	13 h 10	13 h 04	12 h 58
82,6	40,4	13 h 10	13 h 04	12 h 58
84,3	38,7	13 h 13	13 h 06	13 h 00
84,7	38,3	13 h 14	13 h 07	13 h 01
84,8	38,2	13 h 14	13 h 07	13 h 01
85,5	37,5	13 h 15	13 h 08	13 h 02
86,1	36,9	13 h 16	13 h 09	13 h 03
86,2	36,8	13 h 16	13 h 09	13 h 03
87,9	35,1	13 h 19	13 h 12	13 h 06
90	33	13 h 22	13 h 15	13 h 09
91,3	31,7	13 h 24	13 h 17	13 h 10
92,5	30,5	13 h 26	13 h 19	13 h 12
94,5	28,5	13 h 29	13 h 22	13 h 15
94,5	28,5	13 h 29	13 h 22	13 h 15
96,1	26,9	13 h 32	13 h 24	13 h 17
96,3	26,7	13 h 32	13 h 24	13 h 18
97,2	25,8	13 h 33	13 h 26	13 h 19
97,6	25,4	13 h 34	13 h 26	13 h 19
98,1	24,9	13 h 35	13 h 27	13 h 20
98,3	24,7	13 h 35	13 h 27	13 h 20
99,4	23,6	13 h 37	13 h 29	13 h 22
100,8	22,2	13 h 39	13 h 31	13 h 24
102,1	20,9	13 h 41	13 h 33	13 h 26
103,4	19,6	13 h 43	13 h 35	13 h 28
104,3	18,7	13 h 45	13 h 36	13 h 29
104,6	18,4	13 h 45	13 h 37	13 h 29
104,7	18,3	13 h 45	13 h 37	13 h 30
105,1	17,9	13 h 46	13 h 38	13 h 30
106	17	13 h 47	13 h 39	13 h 31
108,1	14,9	13 h 51	13 h 42	13 h 34
108,3	14,7	13 h 51	13 h 42	13 h 35
108,5	14,5	13 h 51	13 h 43	13 h 35
108,5	14,5	13 h 51	13 h 43	13 h 35

Sommet GPM 5 (Poteau électrique)

à droite rue Noirfontaine
à droite rue des Cahottes
tout droit rue des Cahottes
rond-point tout droit rue de l'Alouette
tout droit rue J-L Adam
tout droit rue E. Tiyou
tout droit rue Harkay

SERAING

Jemeppe

à gauche rue des Roselières
à droite Avenue de Douai
à droite rue Delville
à droite rue du Bois de Mont
à gauche rue des Cottages
à gauche rue Blum
à droite Avenue G. Lambert **!!!!DANGER!!!!**
à gauche rue Housseux
rue Tomballes
à gauche Avenue des Robiniers

Passage de la ligne d'arrivée

1 circuit local de 4,400 km : Avenue des Robiniers, puis par les rues A. Delville. de Jace. Jean Depas.

Sommet GPM 6 Rue des Roselières

Avenue de Douai, A. Delville, Bois de Mont, des Cottages, Blum,
Avenue G. Lambert, des Housseux, des Tomballes, Avenue des Robiniers

ARRIVEE Avenue des Robiniers Photos Finish à DROITE

110,1	12,9	13 h 54	13 h 45	13 h 37
110,5	12,5	13 h 54	13 h 46	13 h 38
110,6	12,4	13 h 55	13 h 46	13 h 38
111,3	11,7	13 h 56	13 h 47	13 h 39
112,2	10,8	13 h 57	13 h 48	13 h 40
112,8	10,2	13 h 58	13 h 49	13 h 41
113,8	9,2	14 h 00	13 h 51	13 h 43
114,1	8,9	14 h 00	13 h 51	13 h 43
115,4	7,6	14 h 02	13 h 53	13 h 45
115,7	7,3	14 h 03	13 h 54	13 h 45
116,2	6,8	14 h 03	13 h 54	13 h 46
116,4	6,6	14 h 04	13 h 55	13 h 46
116,7	6,3	14 h 04	13 h 55	13 h 47
116,8	6,2	14 h 04	13 h 55	13 h 47
117,5	5,5	14 h 06	13 h 56	13 h 48
117,8	5,2	14 h 06	13 h 57	13 h 48
117,9	5,1	14 h 06	13 h 57	13 h 48
118,2	4,8	14 h 07	13 h 57	13 h 49
118,6	4,4	14 h 07	13 h 58	13 h 49
119,9	3,1	14 h 09	14 h 00	13 h 51
123	0	14 h 14	14 h 05	13 h 56

